



Mars 2015

Posté le 16/03/2015

Projet de barrage de Sivens (81)

- Déjà un barrage de moins... au suivant ! - 09/03/2015

Vendredi 6 mars 2015, le Conseil général du Tarn a fait son choix concernant l'avenir du projet de barrage de Sivens. La solution alternative retenue consiste en un barrage un peu moins grand situé sur le même site, seulement 300 mètres en amont du projet initial. FNE, FNE Midi-Pyrénées et Nature Midi-Pyrénées regrettent cette décision prise par des élus qui refusent d'envisager une solution n'impliquant pas la construction d'ouvrage. Les associations continueront à démontrer l'intérêt de l'alternative, gratuite pour le citoyen en mobilisant les infrastructures existantes. Un [communiqué de presse](#) est disponible sur le site de Nature Midi-Pyrénées. Pour rappel, suite à la remise d'un deuxième rapport d'experts très critique sur le barrage de Sivens et à la procédure d'infraction européenne, la ministre chargée de l'Ecologie avait annoncé vendredi 16 janvier 2015 l'abandon du projet initial. Un nouvel ouvrage ne pourrait être envisagé, même sur site, que si les études complémentaires concluent de manière objective que l'existant sous-utilisé et les pratiques économes en eau ne sont pas suffisants ?

- Alerte de la ligue des droits de l'Homme de Toulouse – 04/03/2015

La ligue des droits de l'Homme (LDH) de Toulouse a fait paraître le 4 mars dernier un nouveau communiqué de presse concernant les événements autour de l'affaire du barrage de Sivens, et sur le fait qu'une nouvelle étape dans l'escalade de la violence a été franchie et qui sont d'ailleurs rendues en partie publiques dans les médias. La ligue des droits de l'Homme dénonce le blocus réalisé en toute illégalité par un syndicat agricole sur la ZAD du Testet la semaine du 2 mars, et dont le but était clairement et clairement affirmé : isoler et affamer les occupants de la ZAD. A travers [son communiqué](#), la LDH demande au gouvernement de prendre ses responsabilités, en adoptant au plus vite les mesures d'apaisement nécessaires.



Projet de carrière de Bédeilhac (09) – 24/02/2015

Le commissaire enquêteur a déposé le 19 février dernier son rapport et ses conclusions à la Préfecture. Cet avis est favorable à la carrière, ceci en dépit de tous les avis défavorables formulés par les associations, collectifs et citoyens. Le rapport et les conclusions sont disponibles sur le site des Gardiens du Calamès.

Réalisation de travaux à Cadeac sans dérogation (65) – 18/02/2015

Des travaux sont en cours pour réaliser une déviation à Cadeac (entre Sarrancolin et Saint Lary), sur la Neste. Les enjeux écologiques sont forts en raison notamment de la présence de la Loute. Cependant, le chantier avance sans avoir obtenu la dérogation, qui est en cours d'instruction depuis 2 ans. FNE Midi-Pyrénées a demandé au préfet la suspension des travaux mais n'a obtenu aucune réponse. Des bénévoles ont constaté en février l'avancé des travaux. Nos associations suivent l'affaire de près.



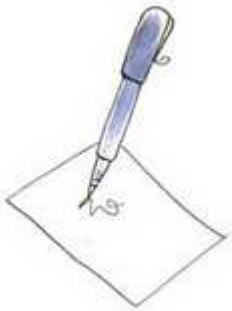
NATURE MIDI-PYRENEES

Association régionale de protection de la nature
14, rue de Tivoli - 31000 TOULOUSE- Tél. 05 34 31 97 90
Site : www.naturemp.org - e-mail : contact@naturemp.org
APE 9499Z – SIRET 32316822900033 – N° Préfecture 7.047



Trail à Mongailhard (09)

Un trail course à pied sur la commune de Mongailhard à côté de Foix est programmé le 14 juin 2015 avec plus d'une centaine de participants (100-150). Ce parcours, en descendant, passe à 75 m d'une des 3 aires de ce site de nidification du Vautour percnoptère, en plein dans la zone cœur de la ZSM (zone de sensibilité majeure) actée par la DREAL et les instances décideuses. De plus il s'agit d'une très mauvaise période pour l'espèce. Avec 7 couples en Ariège et surtout celui-ci qui est a priori fragile, car ne se reproduit pas chaque année pour des raisons inconnues, il y a urgence à se préoccuper de ce site. Les associations Nature Midi-Pyrénées et Pyrénées Vivantes suivent l'affaire.



Projet d'arrêté préfectoral relatif à la réglementation du piégeage des populations animales nuisibles dans les secteurs où la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) est avérée – 12/03/2015

La consultation du public concernant cet arrêté est ouverte du 9 au 21 mars 2015. L'article 1 cible les bassins versants pour lesquels l'utilisation des pièges de catégorie 2 et 5 est interdite à moins de 200 m des rives de différentes zones humides et aquatiques. Les bassins versants concernés reposent sur une « cartographie de la présence avérée de la Loutre dans le département du Gers - Source ONCFS 2015 » annexée à l'arrêté. Nature Midi-Pyrénées a fait part de ses remarques à la préfecture du Gers. Elles reposent sur le fait que la carte présentée n'est plus d'actualité : l'ONCFS dispose d'une cartographie bien plus complète, la carte présentée concerne moins de bassins versants que la carte présentée à la CDCFS du 21 juin 2013, ... (voir [nos remarques](#))



NATURE MIDI-PYRENEES

Association régionale de protection de la nature
14, rue de Tivoli - 31000 TOULOUSE- Tél. 05 34 31 97 90
Site : www.naturemp.org - e-mail : contact@naturemp.org
APE 9499Z – SIRET 32316822900033 – N° Préfecture 7.047

